

Commune de VAUX LES PRES

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 24 avril 2015

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés le vendredi 24 avril 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 17 avril 2015.

Présents:

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT

<u>Excusés</u>: Thierry Moine (pouvoir à Yannick MOREIRA), Philippe LACROIX (pouvoir à Martine LAGRANGE).

Secrétaire de séance: René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 3 avril 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- <u>Convention avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunication dans la grande rue.</u>

Les travaux d'enfouissement du réseau aérien de télécommunications sur le haut de la Grande rue nécessitent, pour l'opérateur Orange, d'établir une convention particulière formalisant les modalités techniques, juridiques et financières de réalisations des travaux impliquant cette société. Elle permet en outre de pouvoir percevoir une redevance annuelle d'occupation du domaine public. Il est rappelé que cette opération se fait dans le cadre des travaux liés au lotissement Neolia.

Décision: Le conseil municipal valide la convention à l'unanimité des présents et représentés et autorise le maire à la signer.

3- <u>Modification de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Neolia,</u> suite à la délibération du 30 janvier 2015.

Lors de sa réunion du 30 janvier le conseil municipal avait validé la convention PUP avec la société Néolia, relative à la prise en charge financière des travaux de mise en place du réseau d'éclairage public en souterrain et d'enfouissement des réseaux électricité et télécommunications. Après avis des services juridiques de la DDT, il a été nécessaire de revoir certaines dispositions de ce texte, notamment celles relatives à l'exonération de Taxe d'Aménagement qui doit obligatoirement résulter d'une telle convention.

La convention modifiée prend en compte ces remarques et fixe à 3 ans la durée d'exonération pour les parcelles incluses dans le périmètre de la convention (un plan du périmètre est joint à la convention).

Décision: Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications apportées à la convention et autorise le maire à la signer.

4- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et assainissement non collectif.

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) a transmis aux communes adhérentes son rapport annuel 2014 pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Outre les aspects relatifs aux caractéristiques des installations, le rapport porte sur la qualité de l'eau potable et sur les indicateurs de prix. Les conclusions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a procédé aux analyses notent la bonne qualité de l'eau distribuée (Analyses consultables sur le site du SIEVO, rubrique « qualité de l'eau).

Décision: Les éléments présentés n'appellent pas de remarques particulières de la part du conseil.

5- Remplacement temporaire en prestation de service suite à l'arrêt maladie de Mme Sandrine JEANNIN.

Suite à l'arrêt maladie (récemment prolongé) de Mme S. JEANNIN, un remplacement est nécessaire pour assurer le service de ménage dans les locaux communaux (salle A. BELGY, école, mairie).

Une opportunité se présente avec la candidature spontanée de Mme Marielle MARCHISET, qui réside à Vaux les prés et exerce son activité sous statut d'auto entrepreneur. Ce statut lui permet d'intervenir en prestation de service auprès de la commune pour assurer ces activités et évite les formalités plus astreignante d'un recrutement alors que la période d'indisponibilité de la titulaire n'est pas connue.

Décision: Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le remplacement de Mme JEANNIN à Mme Marielle MARCHISET.

6- <u>Pétition des parents d'élèves de maternelle suite au départ de Melle BAUDIN (assistante auprès des institutrices de maternelle.</u>

M. le Maire donne lecture de deux pétitions arrivées récemment en mairie, émanant des parents d'élèves (classe de grande section maternelle). La première, datée du 26 mars et signée par 31 parents (pour 24 élèves scolarisés), est motivée par le départ soudain, en février dernier,

de l'ancienne assistante auprès des institutrices qui a amené les parents d'élèves à réagir sur les problèmes posés quant à l'accompagnement des enfants. Les signataires demandaient un recrutement rapide pour assurer le remplacement de Mme BAUDIN.

La seconde pétition datée du 20 avril, indique qu'un remplacement temporaire (3 heures/semaine) a été effectué mais ne permet pas d'assurer efficacement l'accompagnement des élèves pendant le temps scolaire, un temps plein étant nécessaire selon eux. Cette pétition pointe également l'absence de dispositifs de sécurité au niveau de l'école, les enfants pouvant accéder à la voirie communale.

Décision: Le conseil municipal note que les aspects recrutement de personnel ne relèvent pas des compétences communales mais de celles du Sivos et ne peuvent être évoquées en conseil. S'agissant des aspects de la sécurité, le conseil décide de procéder rapidement aux travaux qui permettront d'assurer plus de sécurité pour les enfants de l'école (pose d'un portail et grillage).

7- Information de la CAGB sur les compétences eau et assainissement dans les communes.

M. Le Maire fait part à l'assemblée d'une réflexion en cours à la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon). Dans le cadre de la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique), les communautés d'agglomérations doivent prendre les compétences « eau et assainissement » d'ici 2017.

Il s'agit pour l'instant d'une réflexion, un groupe d'élus communautaires sera amené à examiner les intérêts et inconvénients du transfert de compétence ainsi que les incidences juridiques et financières.

Décision: Le conseil municipal prend acte de cette démarche.

Questions diverses

- Bâtiments: Validation de l'aménagement intérieur des locaux de la mairie; une réunion de chantier s'est tenue dernièrement avec les entreprises pour planifier les travaux qui débuteront en semaine 24 pour une durée de 4 mois environ. Les aménagements extérieurs du parvis démarreront au préalable pour une durée prévisionnelle de 5 semaines. A ce propos, l'idée d'installation d'une fontaine sur le parvis est pour l'instant abandonnée.
 - Le nom de la rue de desserte du lotissement les fougères : rue des Ecorchoués.
- Urbanisme: Formation prévue Association des maires pour les documents d'urbanisme le 18 mai. Deux déclarations de travaux en cours (dont une en attente de précision par le pétitionnaire).
- Archives communales: Un tri est désormais à effectuer dans les archives qui ont été conservées après la première phase d'élimination, début mars. Il restera à effectuer un classement clair et fiable des archives à conserver.
- Vaulien: Les élus, notamment responsables de commissions, sont invités à noter pour mémoire l'ensemble des travaux et activités à relater dans l'édition 2015, à paraître en décembre.
- Eclairage de la voirie communale: Installation quasiment terminée pour l'ensemble de la commune ; reste à régler l'intensité sur certaines zones.
- Voirie: Haut de la Grande rue: piquetage de l'enfouissement et des luminaires en semaine 22.

Route de Villers-Buzon : dernièrement la commune a eu recours à un géomètre pour refaire l'alignement communal de la route de Villers-B. La mise en enrobé est prévue en semaine 22 ; prévoir déviation des bus sur quelques jours.

Réfection d'autres portions de la route de Villers jusqu'à la balise avant la déchetterie, à la suite de ces travaux.

Chemin des Arbeux : il est prévu un enrobé sur 50m puis réfection plus sommaire jusqu'au bois.

- Assainissement : réparation d'une canalisation sur la route de Villers-Buzon en profitant des travaux en cours.
- Environnement : contact avec la société Elabor pour les travaux à prévoir au cimetière. Plantations pour le fleurissement le 23 mai.

Nouvelle Tondeuse débroussailleuse autoportée a été reçue.

• CCAS: en raison des élections régionales des 6 et 13 décembre <u>le repas des anciens aura lieu</u> exceptionnellement le samedi 12 décembre

Assemblée générale de l'AFR de Pouilley les vignes ; remerciements adressés à la commune pour la subvention accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2h00

Le 27avril 2015

1e Maire

B. GAVIGNET